

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.

Dans le but d'améliorer la qualité du lait mis en marché par les producteurs québécois, de nouvelles règles ont été intégrées aux Conventions de mise en marché du lait et mises en application le 1^{er} août 2003. Ces changements s'appliquent aux normes sur les bactéries totales (b.t.) et les cellules somatiques (c.s.). La norme en bactéries totales est passée de 100 000 b.t./ml à 50 000 b.t./ml sans que le niveau de pénalité ne soit modifié. Un taux de pénalité progressif pour les cellules somatiques a été instauré : 1 \$/hl pour la première pénalité, 2 \$/hl pour la seconde, 3 \$/hl pour la troisième et 4 \$/hl pour la quatrième, sur une période de 12 mois. Mentionnons qu'auparavant, le taux était fixe à 0,75 \$/hl. Enfin, encourir une quatrième pénalité en bactéries totales ou

une quatrième pénalité en cellules somatiques entraîne dorénavant, en plus de la pénalité, la suspension de la collecte jusqu'à ce que le lait soit conforme à l'ensemble des normes exigées. En décembre 2003, à la suite de la mise en œuvre de ces nouvelles règles, 24 producteurs ont vu la collecte de leur lait suspendue pour avoir cumulé quatre pénalités en cellules somatiques ou quatre pénalités en bactéries totales.

Toujours dans le but d'améliorer la qualité du lait produit, un mécanisme de versement de prime à la qualité a été mis sur pied en 2003. Si, pour la période allant de décembre d'une année à novembre de l'année suivante, la moyenne provinciale est inférieure à 250 000 c.s./ml, le versement de la prime peut s'effectuer à compter du mois de février suivant et pour une période de 12 mois. La prime est versée mensuellement à chaque producteur dont les résultats

POUR UNE AGRICULTURE À DIMENSION HUMAINE

NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE FAVORISE UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ET DES PERSONNES, UNE AGRICULTURE EFFICACE ET À DIMENSION HUMAINE, RÉPARTIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

AU QUÉBEC, LES PRODUCTIONS SOUS GESTION DE L'OFFRE REPRÉSENTENT PLUS DE 9000 FERMES QUI GÉNÈRENT 2,3 MILLIARDS DE DOLLARS ANNUELLEMENT, SOIT 40 % DES RECETTES AGRICOLES DE LA PROVINCE, ET CRÉENT PRÈS DE 70 000 EMPLOIS.



FOR AGRICULTURE ON A HUMAN SCALE

OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL PROMOTES EFFICIENT AND HUMAN-SCALE AGRICULTURE THROUGHOUT QUEBEC THAT RESPECTS RESOURCES AND PEOPLE.

IN QUEBEC, COMMODITIES UNDER SUPPLY MANAGEMENT ACCOUNT FOR OVER 9,000 FARMS, WHICH GENERATE \$2.3 BILLION A YEAR, OR 40% OF THE PROVINCE'S AGRICULTURAL REVENUES, AND CREATE NEARLY 70,000 JOBS.

de qualité sont inférieurs à 5000 b.t./ml et 150 000 c.s./ml. Elle est versée au prorata du volume produit par les producteurs admissibles et est financée par les transformateurs et par les producteurs à raison de 0,03 \$/hl de lait chacun. Pour la période de décembre 2002 à novembre 2003, la moyenne provinciale a été de 261 238 c.s./ml; conséquemment la prime ne pourra être versée pour la période de février 2004 à janvier 2005. On constate par ailleurs une amélioration de la moyenne au cours des dernières années.

En 2003, sur le plan du dénombrement des bactéries totales, le pourcentage du lait mis en marché et contenant 100 000 b.t./ml et moins s'élevait à 97,83 %, soit un niveau semblable à celui de l'année précédente.

Entre les mois de janvier et juillet, soit avant l'instauration des nouvelles règles, le pourcentage de lait conforme à la norme en bactéries totales était de 97,9 %, une proportion comparable à la même période l'année précédente, avec une moyenne d'environ 97,7 %. Le pourcentage de lait conforme a diminué de façon marquée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme plus élevée, en août 2003. Par la suite, les résultats se sont améliorés graduellement, jusqu'en décembre 2003, pour tendre vers le niveau habituel.

EXIGENCES QUALITATIVES – 2003

Quality requirements – 2003

Type d'analyse <i>Analysis</i>	Norme <i>Standard</i>
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml – Avis préventif à 50 000/ml <i>100,000/ml – Notice at 50,000/ml</i> <i>du 1^{er} janvier au 31 juillet – from January 1 to July 31</i>
	50 000/ml – Avis préventif à 25 000/ml <i>50,000/ml – Notice at 25,000/ml</i> <i>du 1^{er} août au 31 décembre – from August 1 to December 31</i>
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml - Avis préventif à 400 000/ml <i>500,000/ml – Notice at 400,000/ml</i>
Adultération par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adultération par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'exède pas -0.525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525 °H</i>
Adultération par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

QUALITY CONTROL

The Quality Control Section of the Milk Management Department is responsible for the application of standards set out in the Milk Marketing Agreements and for the improvement in the quality of milk delivered by dairy producers.

To improve the quality of milk marketed by Quebec producers, new rules were incorporated into the Milk Marketing Agreements and became effective on August 1, 2003. These changes apply to the standards for total bacteria (t.b.) and somatic cells (s.c.). The total bacteria standard was lowered from 100,000 t.b./ml to 50,000 t.b./ml without changing the penalty level. A progressive penalty rate was introduced for somatic cell counts: \$1/hl for the first penalty, \$2/hl for the second, \$3/hl for the third and \$4/hl for the fourth, over a 12-month period. Previously, the rate was set at \$0.75/hl. Finally, a fourth penalty for total bacteria or a fourth penalty for somatic cells results in the suspension of

pickup, in addition to the penalty, until the milk meets all the required standards. In December 2003, following implementation of these new rules, 24 producers saw pickup of their milk suspended for having accumulated four penalties for somatic cells or four penalties for total bacteria.

Still with the objective of improving the quality of milk produced, a quality premium payment mechanism was introduced in 2003. If, for the period from December of one year to November of the following year, the provincial average is lower than 250,000 s.c./ml, the premium may be paid, starting the following February, for a 12-month period. The premium is paid monthly to each producer whose quality results are below 5,000 t.b./ml and 150,000 s.c./ml. It is prorated to the volume produced by eligible producers and the cost is shared by both processors and producers at a rate of \$0.03/hl. For the period from December 2002 to November 2003, the

provincial average was 261,238 s.c.; consequently, the premium cannot be paid for the period from February 2004 to January 2005. However, an improvement in the average has been observed in the past few years.

With regard to total bacteria counts, 97.83% of milk marketed in 2003 contained 100,000 t.b./ml or less, a level similar to last year.

Between January and July, before the new rules were instituted, 97.9% of milk complied with the total bacteria standard, a proportion comparable to the same period last year (approximately 97.7%). The percentage of conforming milk decreased significantly when the new higher standard came into force in August 2003. Subsequently, the results improved gradually until December 2003, when they tended toward the usual level.

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

Stratification of quality of milk

	Résultat d'analyse <i>Analysis results</i>	2003 % volume % volume	2002 % volume % volume	2003 % analyses % analyses	2002 % analyses % analyses
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	1 – 25 000/ml	88,47	87,89	89,01	88,26
	25 001 – 50 000/ml	6,43	6,55	6,10	6,34
	50 001 – 100 000/ml	2,93	3,07	2,73	2,95
	plus de/more than 100 000/ml	2,17	2,49	2,16	2,45
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	1 – 100 000/ml	6,78	6,14	7,61	6,90
	100 001 – 200 000/ml	31,12	29,80	29,54	28,26
	200 001 – 300 000/ml	30,82	29,99	28,92	28,16
	300 001 – 400 000/ml	17,46	17,99	17,34	17,51
	400 001 – 500 000/ml	7,96	8,58	8,60	9,25
	plus de/more than 500 000/ml	5,86	7,50	7,99	9,92

Le pourcentage de lait se retrouvant dans la strate inférieure ou égale à 25 000 b.t./ml est quant à lui passé de 87,89 % en 2002 à 88,47 % en 2003. La moyenne pondérée de bactéries totales dans le lait s'est améliorée de 7,19 %, passant de 15 434 b.t./ml en 2002 à 14 324 b.t./ml en 2003.

Quant au comptage des cellules somatiques, le pourcentage du volume de lait conforme à la norme est passé de 92,50 % en 2002 à 94,14 % en 2003. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques a diminué de 4,72 %, passant de 274 971 c.s./ml en 2002 à 261 986 c.s./ml en 2003.

MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Average analysis results

	2003 pondérée <i>Weighted results</i>	2002 pondérée <i>Weighted results</i>
Bactéries totales/ml <i>Total bacteria count/ml</i>	14 324	15 434
Cellules somatiques/ml <i>Somatic cell count/ml</i>	261 986	274 971

Plusieurs rencontres ont eu lieu en cours d'année entre la Fédération et Agropur, qui représente l'ensemble des coopératives laitières, afin d'établir un protocole de suivi et d'intervention uniforme auprès des producteurs aux prises avec des problèmes de qualité du lait. Le programme d'aide pour l'amélioration du comptage cellulaire est maintenant accessible aux producteurs qui reçoivent un deuxième avis de dépassement de la norme en cellules somatiques. Ce programme est coordonné par chaque syndicat régional et prévoit que les frais maximums encourus par le producteur, fixés à 500 \$, lui sont remboursés à 50 %, pour un remboursement maximal de 250 \$. Ces frais doivent être liés à la vérification du système et de la méthode de

The percentage of milk below or equal to 25,000 t.b./ml rose from 87.89% in 2002 to 88.47% in 2003. The weighted average total bacteria in milk improved by 7.19%, from 15,434 t.b./ml in 2002 to 14,324 t.b./ml in 2003.

As for somatic cell counts, the percentage of milk volume conforming to the standard rose from 92.50% in 2002 to 94.14% in 2003. The annual weighted average of somatic cells decreased from 274,971 s.c./ml in 2002 to 261,986 s.c./ml in 2003, an improvement of 4.72%.

Several meetings were held during the year between the Federation and Agropur, which represents all dairy cooperatives, to establish a uniform monitoring and intervention protocol for producers with milk quality problems. The cell count improvement program is now accessible to producers who receive a second notice for exceeding the somatic cell count standard. This program is coordinated by each regional syndicate; it provides

that 50% of the maximum expenses incurred by a producer, set at \$500, will be reimbursed for a maximum reimbursement of \$250. These expenses must be related to the Verification of Milking Equipment and Methods (VMEM) by a PATLQ agent, and to a diagnosis of herd health by a veterinarian, including the drawing and bacteriological analysis of milk samples.

In meetings between the Federation and Agropur, the possibility of making the Milk House HACCP Prerequisite Program available to all producers was discussed. In November 2003, the Best Farm Practices Guide (BFP – Milk House) was sent to dairy producers by the Federation and by each dairy cooperative. Awareness meetings were organized for producers during the year. A meeting was held specifically for the secretaries and resource people assigned to milk quality in the regional syndicates.

In December 2003, the Canadian Food Inspection Agency announced that the technical review of Dairy Farmers of Canada's Canadian Quality Milk Program had confirmed its technical reliability and compliance with regulatory requirements and with the principles of the Hazards Analysis Critical Control Point (HACCP) system.

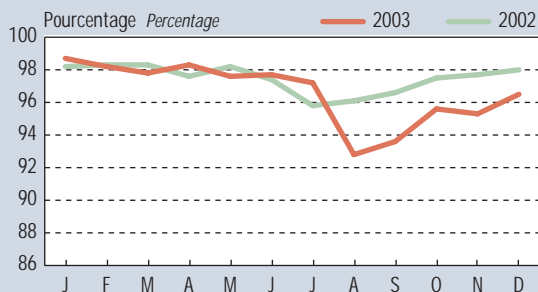
traite (VSMT) effectuée par un agent du PATLQ, ainsi qu'au diagnostic de l'état de santé du troupeau fait par le médecin vétérinaire, incluant le prélèvement et l'analyse bactériologique d'échantillons de lait.

Lors des rencontres entre la Fédération et Agropur, il a été discuté de la possibilité de rendre disponible à l'ensemble des producteurs québécois le programme *Préalables HACCP – laiterie de ferme*. En novembre 2003, le *Guide des bonnes pratiques à la ferme (BPF – laiteries)* a été expédié aux producteurs laitiers par la Fédération et par chacune des coopératives laitières. Au cours de l'année, différentes rencontres de sensibilisation ont été offertes aux producteurs. Une rencontre s'est tenue spécialement pour les secrétaires et les ressources affectées à la qualité du lait au sein des syndicats régionaux.

En décembre 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé que l'examen technique du programme des Producteurs laitiers du Canada *Lait canadien de qualité* avait permis de confirmer sa fiabilité technique et sa conformité aux exigences réglementaires ainsi qu'aux principes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP).

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES

Milk conforming to standard – Total bacteria



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES

Milk conforming to standard – Somatic cell count

